

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2015

Pour réaliser vos travaux en toute confiance, GDF SUEZ DolceVita a sélectionné pour vous des Partenaires proches de chez vous.

Pour vous, ils s'engagent sur :

- la qualité de leurs prestations,
- un conseil expert,
- un devis gratuit,
- le respect des délais de réalisation des travaux.



COMMENT PROFITER DU PRÊT LES IMMANQUABLES CHAUDIÈRE

- 1 Votre Partenaire DolceVita vous accompagne dans la constitution de votre dossier de demande de prêt et transmet la demande à la Banque Solfea.
- 2 Dès réception du dossier complet, la Banque Solfea vous informe sous 48h, par un courrier en express (sous réserve du délai d'acheminement de La Poste) de l'acceptation ou non du dossier de prêt. En cas d'acceptation du dossier, la Banque Solfea vous adressera la fiche d'informations précontractuelle, le contrat de crédit ainsi que le mandat de prélèvement SEPA, à renvoyer signés.
- 3 À l'achèvement de l'ensemble des travaux financés, la Banque Solfea règlera directement l'entreprise, dès réception de la copie de la facture, de l'Attestation sur l'Honneur et de l'Attestation de Fin de Travaux (Bon À Payer) signées par vous et le professionnel.

Pour en savoir plus contactez votre Partenaire DolceVita



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 - Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie - Service Clients GDF SUEZ DolceVita, TSA 42108, 76934 Rouen Cedex 09. Crédits Photos : GDF SUEZ, Shutterstock - Août 2015.

GDF SUEZ
DolceVita

GDF SUEZ devient ENGIE

ÊTRE UTILE AUX HOMMES



LES IMMANQUABLES CHAUDIÈRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2015

Des avantages exceptionnels pour installer une chaudière à Haute Performance Énergétique⁽¹⁾

GDF SUEZ
DolceVita

GDF SUEZ devient ENGIE

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

LES IMMANQUABLES CHAUDIÈRE

Bénéficiez des offres proposées par GDF SUEZ DolceVita et ses partenaires participant pour installer une nouvelle chaudière à Haute Performance Énergétique⁽¹⁾ :

- > une solution de financement avantageuse
- > jusqu'à l'équivalent de 350€ TTC d'avantages⁽²⁾



20%
d'économies
d'énergie⁽³⁾
avec
une chaudière
à Haute
Performance
Énergétique⁽¹⁾



(1) Chaudière à condensation et à Haute Performance Énergétique à compter du 26/09/2015 (pour en savoir plus, www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/BAR-TH-106.pdf) répondant aux conditions spécifiques de l'opération telles qu'elles seront exposées le cas échéant par GDF SUEZ DolceVita. (2) Montant maximal cumulant les avantages maintenance et fabricant proposés. Avantages valables uniquement pour les installateurs Partenaires DolceVita et fabricants participant à l'opération. (3) Jusqu'à 20% de moins que des chaudières standards modernes - Source Ademe : le chauffage, la régulation, l'eau chaude - Septembre 2011.

1 Votre Prêt à taux 0%⁽⁴⁾ Les Immanquables Chaudière de la Banque Solfea

grâce à la bonification du prêt par ENGIE
pour les 2 000 premières demandes de prêt
reçues par la Banque Solfea⁽⁴⁾

Vos travaux doivent être réalisés entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre 2015

Montant	Mensualité	TAEg fixe ⁽⁴⁾
De 1500 à 4 000 €	90 €	0%
De 4 001 à 6 000 €	150 €	
De 6 001 à 8 000 €	180 €	

(4) Prêt "Les Immanquables Chaudière" à taux 0% valable pour les 2 000 premières demandes de prêt reçues par la Banque Solfea entre le 01/09/2015 et le 30/11/2015 portant sur le financement d'une chaudière à Haute Performance Énergétique gaz naturel posée entre le 01/09/2015 et le 31/12/2015, et sous réserve d'acceptation de la demande après étude par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. En cas de rejet des demandes de prêt ou de rétractation, les prochaines demandes de prêt seront comptabilisées par la Banque Solfea jusqu'à l'atteinte de 2 000 demandes de prêt à taux 0% acceptées par la Banque Solfea. Au-delà des 2 000 demandes de prêt à taux 0% acceptées par la Banque Solfea, la Banque Solfea vous contactera pour vous proposer un autre mode de financement avantageux. Durée de 17 à 45 mois. Mensualités de 90 à 180 € fixes hors assurance facultative, sauf la dernière constituée du solde. Taux annuel effectif global fixe de 0% (taux débiteur fixe correspondant de 0%) hors assurance facultative, bonifié par ENGIE. Conditions au 01/06/2015 pouvant être modifiées sans préavis. BANQUE SOLFEA - S.A. au capital de 46 250 000 Euros - N° ORIAS : 08 039 124 - RCS PARIS B 562 059 832 - 49, avenue de l'Opéra 75083 PARIS Cedex 02. Sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité de l'opération, soit notamment que le dossier soit transmis complet et conforme et de l'obtention par ENGIE du droit de valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie résultant des travaux. Afin d'être conforme, le dossier doit être éligible au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Opération limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse). Prêt non cumulable avec la Prime Économies d'Énergie DolceVita (pour connaître les modalités et détails de la Prime Économies d'Énergie DolceVita, rendez-vous sur www.dolcevita-cee.fr).

Exemple hors assurance facultative pour un **montant financé de 4 000 €** au **TAEg fixe de 0%⁽⁴⁾** (taux débiteur fixe correspondant : 0%), **44 mois avec une mensualité de 90 € et une dernière mensualité pour solde de 40 €.** **Montant total dû** (capital + intérêts) hors assurance facultative : **4 000 €.**

Coût mensuel de l'assurance facultative au Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 2,37% pour 4 € supplémentaires par mois (si moins de 60 ans à la date de souscription). Montant total dû au titre de l'assurance de 180 €. Assurance couvrant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ainsi que l'Incapacité Totale de Travail (ITT). Les garanties et conditions de l'assurance facultative sont consultables sur www.banquesolfea.fr.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.immanquables-chaudiere.fr



- > Prêt affecté de 1500 à 8 000 €
- > TAEg fixe de 0%
(taux débiteur fixe correspondant 0%)
- > Durées de 17 à 45 mois
- > Mensualités de 90 à 180 €
- > 0 € de frais de dossier

2 Votre avantage maintenance

offert par votre installateur Partenaire
DolceVita participant à l'opération

représenté par :

- la 1^{ère} visite d'entretien
OU
- la 1^{ère} année de votre contrat
de maintenance.



(5) Cet avantage correspond à l'équivalent de 100 € TTC : "Le coût d'un contrat d'entretien est à partir de 100 € TTC en fonction des chaudières et des prestations choisies" - Source Ademe : www.ademe.fr/particuliers/fiches/entretien_chaudiere Avantage maintenance valable uniquement pour les installateurs Partenaires DolceVita participant à l'opération.

3 Votre remise fabricant

proposée sur certains modèles de
chaudières par ces 9 fabricants :



(6) Montant maximal proposé par l'un des fabricants participant à l'opération. Les montants, conditions et modalités de la remise sont déterminés par chaque fabricant participant à l'opération. Offre soumise à conditions. Retrouvez le détail des offres sur les chèques fabricants, disponibles auprès des Partenaires DolceVita participant à l'opération, de votre Conseiller DolceVita ou sur www.immanquables-chaudiere.fr

Retrouvez ces offres sur www.immanquables-chaudiere.fr

BON À SAVOIR

Vous souhaitez réaliser également des travaux d'isolation thermique ?

Pensez au prêt DolceVita IsôBoost de la Banque Solfea,
bonifié par ENGIE, cumulable avec le Prêt
Les Immanquables Chaudière.



- > Prêt affecté de 1500 à 21 500 €
- > TAEg fixe de 0 à 2,60%
(taux débiteurs fixes correspondants de 0 à 2,57%)
- > Durées de 14 à 126 mois
- > Mensualités de 50 à 375 €
- > 0 € de frais de dossier

Exemple hors assurance facultative pour un **montant financé de 6 000 €** au **TAEg fixe de 0%** (taux débiteur fixe correspondant : 0%), **40 mensualités de 150 €.** **Montant total dû** (capital + intérêts) hors assurance facultative : **6 000 €.**

Coût mensuel de l'assurance facultative au Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 2,34% pour 6 € supplémentaires par mois (si moins de 60 ans à la date de souscription). Montant total dû au titre de l'assurance de 240 €. Assurance couvrant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et l'Incapacité Totale de Travail (ITT). Les garanties et conditions de l'assurance facultative sont consultables sur www.banquesolfea.fr

(7) Prêt affecté sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TEG annuel fixe bonifié par ENGIE. Conditions au 01/06/2015 pouvant être modifiées sans préavis. Banque Solfea - S.A. au capital de 46 250 000 € - N° ORIAS : 08 039 124 - RCS PARIS B 562 059 832 - 49, avenue de l'Opéra 75083 PARIS Cedex 02.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Retrouvez cette offre sur www.immanquables-chaudiere.fr